

Athena Low Cost

Février 2016



- ◆ Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾
- ◆ Durée d'investissement conseillée : 8 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)
- ◆ Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type actions
- ◆ Éligibilité : Compte titre et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
- ◆ Le produit est émis par Morgan Stanley & Co International PLC (S&P : A, Moody's : A1) et soumis au risque de défaut de l'émetteur. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.



Derivatives Capital

KEPLER CHEUVREUX

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

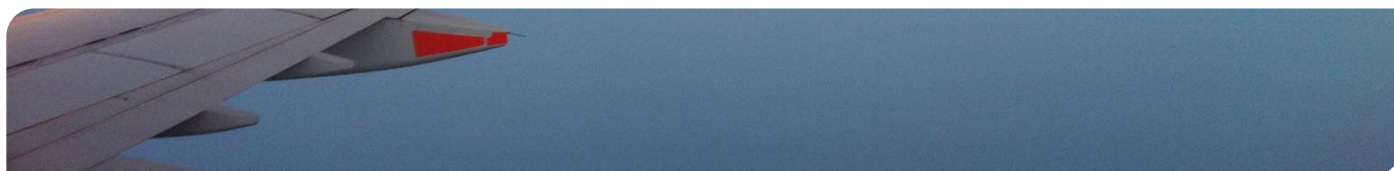
Athéna Low Cost

Février 2016

« Athéna Low Cost Février 2016 » est un titre de créance présentant un risque de perte en capital proposant aux investisseurs de s'adosser au secteur « low cost ». Le remboursement est donc conditionné à l'évolution des actions Ryanair et Hennes & Mauritz (H&M), dividendes non réinvestis.

Si, en date d'observation semestrielle à partir du semestre 2, les deux actions sont stables ou en hausse par rapport à leur niveau initial, le capital sera remboursé par anticipation avec un gain de 5,5% par semestre écoulé depuis le lancement.

En cas de baisse d'au moins une des deux actions à l'échéance au-delà de 40% par rapport à son niveau initial, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de la baisse enregistrée par l'action la moins performante. Afin de bénéficier d'une protection en cas de baisse des actions jusqu'à 40% (inclus), l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse de ces actions.



Caractéristiques du support « Athéna Low Cost Février 2016 »

- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement du semestre 2 à 15**, si la performance de chacune des deux actions depuis la date de constatation initiale (le 29 février 2016) est positive ou nulle à une des dates de constatation semestrielle.
- **Un objectif de gain fixe plafonné à 5,50% par semestre écoulé depuis l'origine** en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé ou si les deux actions enregistrent à l'échéance une performance positive ou nulle depuis l'origine.
- **Un remboursement du capital à l'échéance** (le 14 mars 2024) si aucune des deux actions n'enregistre une baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale le 29 février 2024. **Un risque de perte en capital au-delà.**

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Athéna Low Cost Février 2016 », soit 1 000 euros. Les taux de rendement annualisés (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 euros le 29/02/2016 et une détention jusqu'à la date d'échéance (le 14/03/2024) ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant ces dates (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel net peut être supérieur ou inférieur à celui indiqué dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance « Athéna Low Cost Février 2016 » sont proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Athéna Low Cost Février 2016 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

 Avantages

- À l'issue des semestres 2 à 15, si à l'une des dates de constatation semestrielle, la performance de chacune des deux actions depuis l'origine est positive ou nulle, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 5,50% par semestre écoulé depuis l'origine, soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 9,57%⁽¹⁾.
- À l'échéance des 8 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si la performance de chacune des deux actions depuis l'origine est positive ou nulle, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 5,50% par semestre écoulé depuis l'origine, soit une valeur de remboursement de 188% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel net est alors égal à 7,16 %⁽¹⁾.
- À l'échéance des 8 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si la performance des deux actions est supérieure ou égale à -40% (inclus), l'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital. Le taux de Rendement Annuel net est alors égal à -1,00%⁽¹⁾.

 Inconvénients

- Le produit ne comporte pas de protection du Capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du Capital initialement investi. L'investisseur est exposé à une perte en capital pouvant être totale dans le cas où l'une des actions au moins baisse de plus de 40% à l'échéance par rapport à son niveau initial et que le produit n'a pas été remboursé par anticipation. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de l'Emetteur (Morgan Stanley & Co International PLC) et à son éventuel défaut.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 8 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle des actions du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 9,57%⁽¹⁾).
- Le rendement du support « Athéna Low Cost Février 2016 » à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'action la moins performante autour du seuil de -40%. La valorisation du produit en cours de vie peut varier de manière indépendante des actions sous-jacentes.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les deux actions.

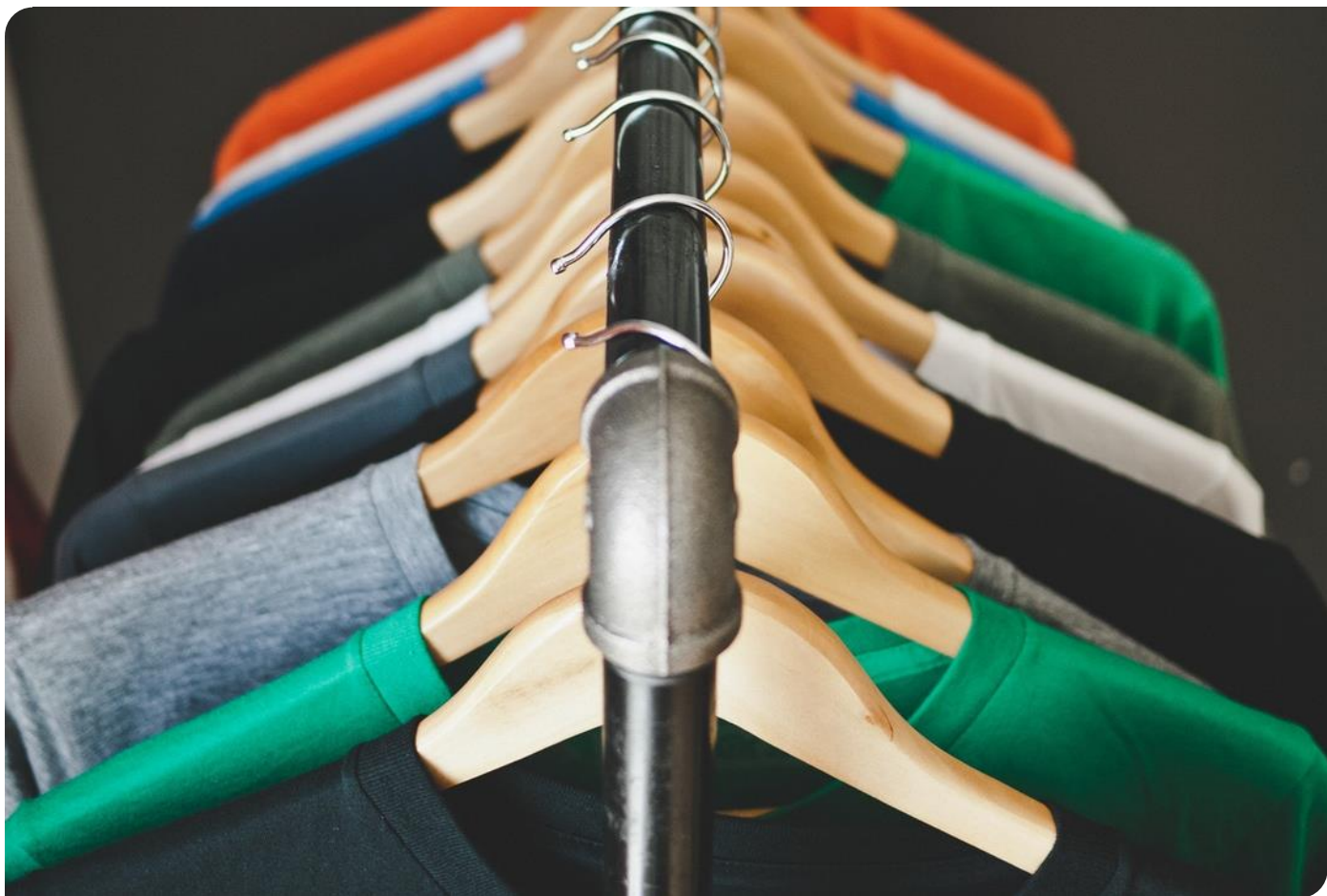
(1) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des actions, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Mécanisme automatique de remboursement anticipé

Du semestre 2 à 19, à chaque date de constatation semestrielle⁽¹⁾, dès que la performance des deux actions depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ est positive ou nulle, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit alors à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 5,50% par semestre écoulé depuis l'origine
(le Taux de Rendement Annuel net maximum est de 9,57%⁽²⁾)

Sinon, si la performance d'au moins une action depuis la date de constatation initiale est négative depuis l'origine, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé, **et le produit continue.**



(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des actions, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.



Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la date de constatation finale (le 29 février 2024), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe la performance des deux actions depuis la date de constatation initiale (le 29 février 2016).

CAS FAVORABLE : Si les deux actions enregistrent une performance positive ou nulle depuis l'origine, l'investisseur reçoit le 14 mars 2024 :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 5,50% par semestre écoulé depuis l'origine, soit un gain de 88%
(le Taux de Rendement Annuel net est alors de 7,16%⁽¹⁾)

CAS MÉDIAN : Sinon, si les deux actions enregistrent une performance supérieure ou égale à -40% depuis l'origine, l'investisseur reçoit le 14 mars 2024 :

L'intégralité du capital initial
(le Taux de Rendement Annuel net est alors de -1,00%⁽¹⁾)

CAS DÉFAVORABLE : Sinon, si au moins une action enregistre une performance strictement inférieure à -40% depuis l'origine, l'investisseur reçoit le 14 mars 2024 :

Le capital initial diminué de la baisse de l'action la moins performante
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance

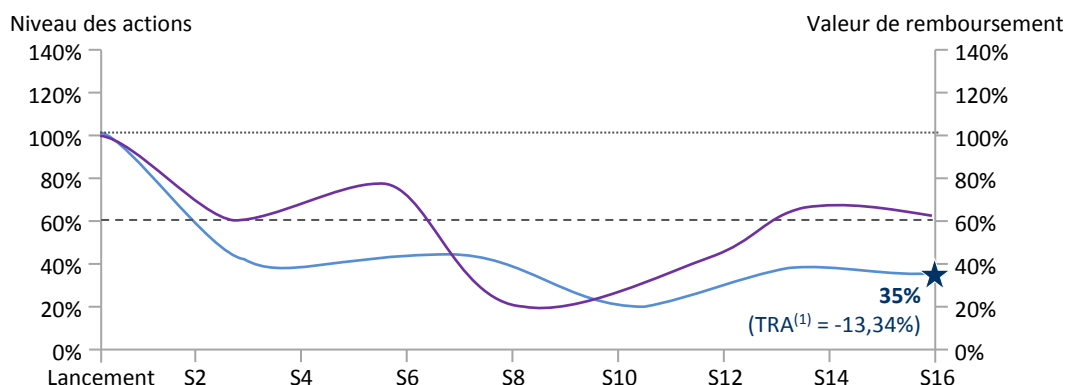
(1) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des actions, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Illustrations du mécanisme de remboursement

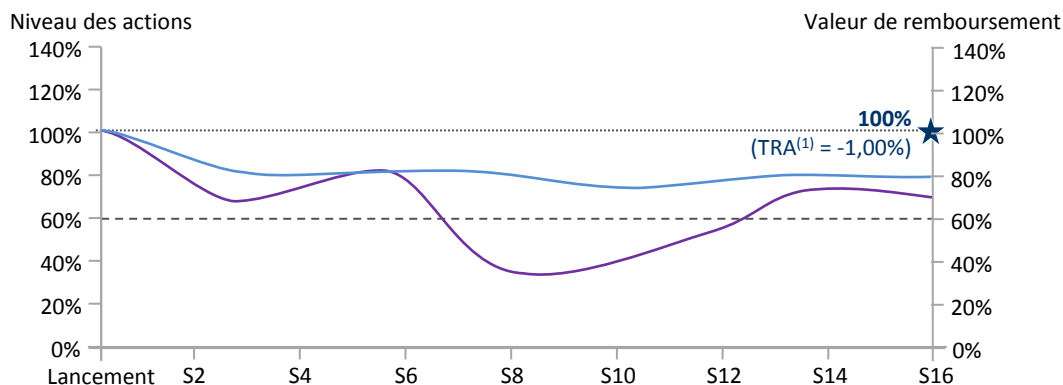
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé (100%)
- - - - - Seuil de perte en capital à l'échéance (60%)
- ▼ Plafonnement des gains
- ★ Valeur de remboursement
- Évolution de l'action Ryanair
- Évolution de l'action H&M
- Fin de vie du produit

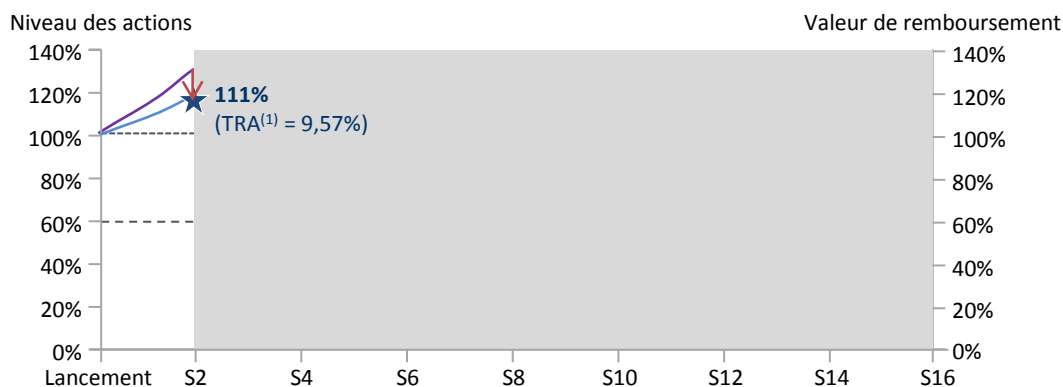
Scénario défavorable : actions en forte baisse à long terme



Scénario médian : actions en baisse modérée à long terme



Scénario favorable : actions en hausse à court terme



(1) TRA = Taux de Rendement Annuel net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des actions, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Le rendement du support « **Athéna Low Cost Février 2016** » est très sensible à l'échéance à une faible variation de l'action la moins performante autour du seuil de -40%.

- À chaque date de constatation semestrielle, du semestre 2 à 19, la performance d'au moins une action est négative depuis l'origine. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À l'échéance des 8 ans, l'action la moins performante clôture en baisse de 65%, soit au-dessous du seuil des 40% de baisse par rapport à son niveau initial. **L'investisseur reçoit alors le capital initial diminué de la baisse de cette action, soit 35% du capital initial. Il subit donc une perte en capital. Le Taux de Rendement Annuel net⁽¹⁾ est alors de -13,34%.**
- Dans le cas défavorable où l'action la moins performante céderait plus de 40% de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait supérieure à 40% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

- À chaque date de constatation semestrielle, du semestre 2 à 19, la performance d'au moins une action est négative depuis l'origine. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À l'échéance des 8 ans, l'action la moins performante clôture en baisse de 28% et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital (-40%). **L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net⁽¹⁾ de -1,00%.**

- À l'issue du semestre 2, les deux actions enregistrent une performance positive depuis l'origine. **Le mécanisme de remboursement anticipé est donc automatiquement activé.**
- L'investisseur reçoit alors l'intégralité **du capital initial majorée d'un gain de 5,50% par semestre écoulé depuis l'origine (plafonnement des gains)**, soit 111,00% du capital initial, **ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net⁽¹⁾ de 9,57%.**

(1) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des actions, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Stratégie d'investissement « Low Cost »

Sources : Bloomberg, au 30/12/2015 (performances), 30/11/2014 (états financiers H&M) et 31/03/2015 (états financiers Ryanair). LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

Les sociétés spécialisées dans le Low Cost bénéficie d'un contexte macroéconomique favorable et plus précisément, celles dans les « secteurs de masse » tels que **le transport aérien et la consommation courante** où la lutte des prix est particulièrement intense. Ce contexte s'explique par :

1/ L'augmentation des inégalités au sein de la zone euro depuis quelques années. Le taux de pauvreté après transferts sociaux s'élève à près de 17% de la population proche de ses plus hauts historiques (25% avant transferts sociaux) et aucun pays n'est épargné.

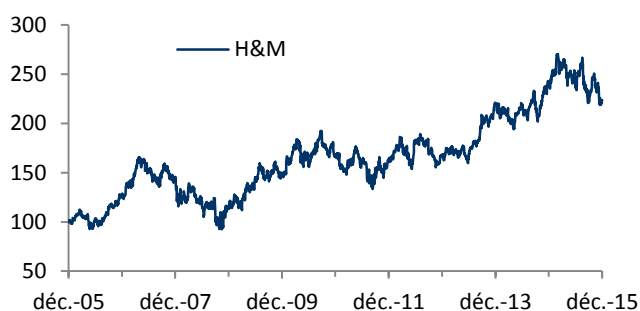
2/ La baisse généralisée du pouvoir d'achat en zone euro. Le salaire réel n'a pas progressé depuis 2004 et le revenu disponible brut est en baisse depuis 3 ans.

3/ La guerre des prix. La baisse du pouvoir d'achat et la hausse des inégalités a conduit certains secteurs européens à s'engager dans une lutte des prix qui profite en premier lieu aux entreprises ayant fondé leur business model sur le Low Cost.

Source : Kepler Cheuvreux au 30/12/2015.

Zoom sur l'action H&M

Hennes & Mauritz AB (H&M) : conçoit et distribue des vêtements et accessoires de mode pour femmes, hommes, adolescents et enfants. H & M possède et exploite de nombreux magasins dans plusieurs pays européens et aux États-Unis.



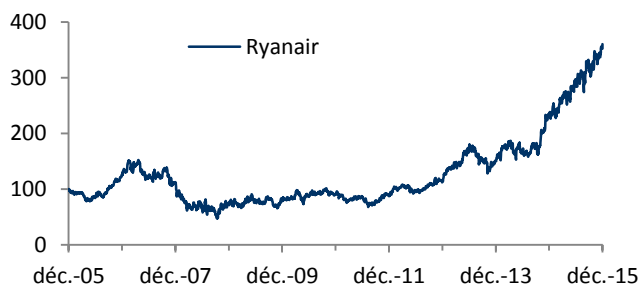
Performances

1 an	-7,22%
3 ans	+34,57%
5 ans	+34,87%
10 ans	+123,78%

Création	Secteur	Chiffre d'affaires	EBITDA	Dette Nette	Capitaux propres
1947	Distribution	16 714 M€	3 380 M€	-16 693 M€	5 560 M€

Zoom sur l'action Ryanair

Ryanair Holdings PLC : fournit des services de transport aérien de passagers pour différentes destinations européennes.



Performances

1 an	+52,25%
3 ans	+216,51%
5 ans	301,65%
10 ans	260,52%

Création	Secteur	Chiffre d'affaires	EBITDA	Dette Nette	Capitaux propres
1985	Transport aérien	5 654 M€	1 430 M€	-358 M€	4 035 M€

Fiche technique

TYPE	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
ÉMETTEUR	Morgan Stanley & Co International Plc (S&P : A, Moody's : A1)
DEVISE	Euro (€)
CODE ISIN	FR0013077450
PRIX D'ÉMISSION	99,85% de la Valeur Nominale
VALEUR NOMINALE	1 000 €
PÉRIODE DE SOUSCRIPTION	Du 04/01/2016 au 29/02/2016. Pendant cette période, le prix progressera régulièrement au taux de 1,00% pour atteindre 100% le 29/02/2016
SOUS-JACENTS	Actions Ryanair (Bloomberg: RYA ID EQUITY) et Hennes & Mauritz (Bloomberg: HMB SS EQUITY)
DATE D'ÉMISSION	04/01/2016
DATES DE CONSTATATION SEMESTRIELLE	28/02/2017; 29/08/2017; 28/02/2018; 29/08/2018; 28/02/2019; 29/08/2019; 02/03/2020; 31/08/2020; 01/03/2021; 30/08/2021; 28/02/2022; 29/08/2022; 28/02/2023; 29/08/2023
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	14/03/2017; 12/09/2017; 14/03/2018; 12/09/2018; 14/03/2019; 12/09/2019; 16/03/2020; 14/09/2020; 15/03/2021; 13/09/2021; 14/03/2022; 12/09/2022; 14/03/2023; 12/09/2023
DATE DE CONSTATATION INITIALE	29/02/2016
DATE DE REMBOURSEMENT FINAL	14/03/2024
DATE DE CONSTATATION FINALE	29/02/2024
PÉRIODICITÉ DE VALORISATION	Tous les Jours de Cotation des Sous-jacents
MARCHÉ SECONDAIRE	Dans des conditions normales de marché et sous réserve (i) des lois et réglementations applicables, (ii) des règles internes de Morgan Stanley, Morgan Stanley & Co. International plc usera de ses efforts raisonnables pour fournir une liquidité journalière avec un écart bid/ask de 1%. Toutefois, Morgan Stanley & Co International Plc n'a pas d'obligation légale de le faire.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION ET COMMISSION DE RACHAT	Néant / Néant
COMMISSION DE DISTRIBUTION	En relation avec l'offre et la vente de ces Titres de Créance. L'Émetteur paiera au distributeur des frais de distribution récurrents. Les frais de distributions n'excéderont pas 1% par an. L'investisseur reconnaît et accepte que de tels frais soient retenus par le distributeur. Plus d'informations sont disponibles auprès du distributeur ou de Morgan Stanley sur demande.
AGENT DE CALCUL	Morgan Stanley & Co International Plc
DROIT APPLICABLE	Droit français
RÈGLEMENT / LIVRAISON	Euroclear France
DOUBLE VALORISATION	En plus de celle produite par Morgan Stanley International Plc, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 29/02/2016 par une société de service indépendante financièrement de Morgan Stanley International Plc, Pricing Partner.

FACTEURS DE RISQUE

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus.

Ces Titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques. Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs services juridiques, fiscaux, comptables, de réglementation et d'investissement au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces Titres.

Merci de consulter le Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces Titres. Le fait d'investir dans ces Titres implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

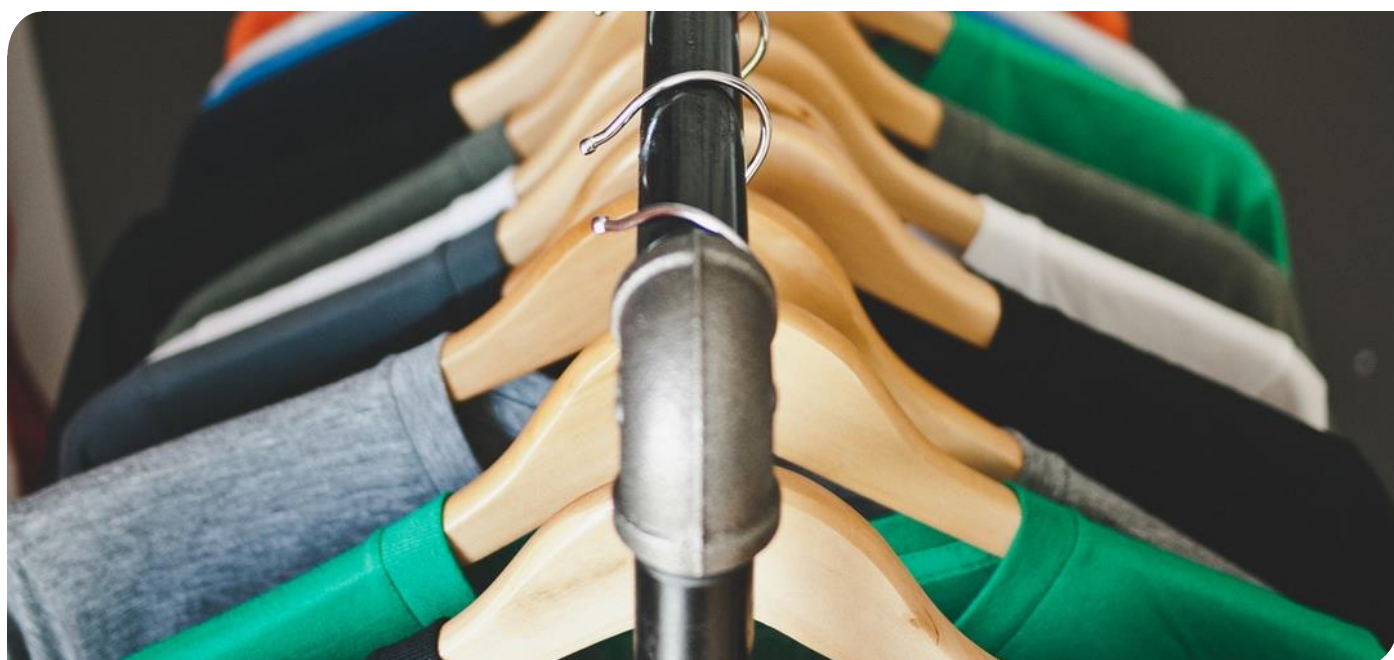
Risque de crédit : Le détenteur des Titres sera exposé au risque de crédit de l'Émetteur.

Risque de sortie : le prix des Titres sur le marché secondaire dépendra de nombreux facteurs, notamment de la valorisation et de la volatilité du/des Sous-jacent(s), des taux d'intérêt, du taux de dividende des actions composant le Sous-jacent, de la durée de vie résiduelle des Titres ainsi que de la solvabilité de l'Émetteur. Le prix des Titres sur le marché secondaire pourra être inférieur à la valeur de marché des Titres émis à la Date d'Émission, du fait de la prise en compte des sommes versées aux distributeurs et à tout autre intermédiaire financier à l'occasion de l'émission et de la vente des Titres, ainsi que des sommes liées à la couverture des obligations de l'Émetteur. En conséquence de ces éléments, le porteur pourra recevoir sur le marché secondaire un montant inférieur à la valeur de marché intrinsèque du Titre, qui pourra également être inférieur à la somme que le porteur aurait reçue s'il avait conservé le Titre jusqu'à maturité.

Risque de couverture : en amont ou postérieurement à la Date de Transaction, l'Émetteur, via ses sociétés affiliées ou tout autre intermédiaire, pourra couvrir l'exposition induite par les Titres, telle qu'anticipée, en initiant des positions sur le Sous-jacent, en souscrivant des options sur le Sous-jacent ou en initiant des positions sur tout autre titre ou instrument disponible. De surcroît, l'Émetteur et ses sociétés affiliées négocient le Sous-jacent dans le cadre de leurs activités courantes. Il ne peut être exclu que l'une quelconque de ces activités affecte potentiellement la valorisation du Sous-jacent et, par conséquent, le rendement généré au profit des porteurs des Titres.

Risque de liquidité : l'Agent Placeur ne sera tenu que d'une obligation d'efforts raisonnables à l'occasion de l'organisation de tout marché secondaire des Titres, dont le fonctionnement sera assujéti aux conditions de marché, à la législation et réglementation en vigueur ainsi qu'aux règles internes de l'Agent Placeur. En dépit de l'existence d'un marché secondaire pour les Titres, il ne peut être garanti que la liquidité de ce marché sera suffisante pour permettre la cession des Titres par les porteurs.

Risque de conflits d'intérêts potentiels : L'émetteur et l'agent de calcul étant la même entité, cette situation peut créer un risque de conflits d'intérêts.



AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Morgan Stanley ni de Kepler Cheuvreux et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, ni Morgan Stanley ni Kepler Cheuvreux ne pourront être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Morgan Stanley, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la « Regulation S »), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions « offshore » (« Offshore transactions ») avec des « Non US Persons » (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des « Non US Persons » dans le cadre d' « Offshore transactions » conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres.

Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Le produit Athéna Low Cost Février 2016 décrit dans le présent document fait l'objet de « Final Terms » se rattachant au prospectus de base (en date du **06 janvier 2015** – mise à jour prévue aux alentours du 6 janvier 2016) conforme à la directive 2003/71/ EC visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce prospectus a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de l'AMF. Les « Final Terms » (en date du **30 décembre 2015**) et le résumé en français du prospectus de base sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, « www.amf-france.org ». Le prospectus de base et son résumé en français sont disponibles sur le site Internet « www.morganstanleyiq.eu ». Ces mêmes documents et les suppléments à ce prospectus de base sont disponibles auprès de Morgan Stanley sur simple demande. Lorsque le prospectus de base sera renouvelé, il sera recommandé à l'investisseur de se référer aux informations sur les facteurs de risque et sur l'émetteur mises à jour.





Athéna Low Cost

Février 2016

Période de commercialisation jusqu'au 29 février 2016

Éligibilité : Compte titre et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation

Enveloppe et souscription limitées⁽¹⁾



Derivatives Capital

KEPLER CHEUVREUX

112 Avenue Kléber

75116 Paris

France

Tél. +33 01 44 54 53 54

derivatives.capital@keplercheuvreux.com

Derivatives Capital est une marque du groupe Kepler Cheuvreux, entreprise d'investissement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le numéro 17453.

www.derivativescapital.com

⁽¹⁾ Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit Athéna Low Cost Février 2016 peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 29 février 2016.